

DÉPARTEMENT
DES
HAUTES-ALPES

ARRONDISSEMENT
DE
BRIANÇON

C.C.A.S. DE L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 005-210500062-20260424-DCCAS2026_02-DE



EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du CCAS

Séance du **24 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026_02

Objet de la Délibération :

Élection Vice-président(e)

Présidence de Monsieur Rémi ROUX,

Maire de L'Argentière-La Bessée

9 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Françoise BRUNET
qui donne procuration à Marie GUIMBERT,
Élisabeth FINE qui donne procuration à Pierre
CHAMAGNE

7 présents : Rémi ROUX, Marie GUIMBERT,
Marie-Laure MARFOURE, Jean-Pierre RIPPERT,
Pierre CHAMAGNE, Corinne CHAUVIRÉ, Nicolas
LARTISIEN

Soit 9 votants

Date de convocation : 17 AVRIL 2026

Secrétaire : Corinne CHAUVIRÉ

Conformément à l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration élit, en son sein, à bulletin secret, un ou une Vice-Président(e).

Le Président de séance demande le nom des candidats proposés. Il constate qu'une seule candidature se déclare, celle de Madame Marie GUIMBERT.

Il est ensuite procédé au vote.

Premier tour du scrutin

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 9

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 9

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

Madame Marie GUIMBERT, ayant obtenu 9 voix soit à l'unanimité des votes, est élue Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale de L'Argentière-La Bessée.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 04/05/2026

ID : 005-210500062-20260424-DCCAS2026_02-DE



Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, *à l'unanimité (9 voix pour)* :

- Procèdent à l'élection de Madame Marie GUIMBERT, Vice-présidente du C.C.A.S.,
- Donnent tout pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 24 AVRIL 2026.

**Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Rémi ROUX**